

LES CONFÉRENCES DE L'ENTREPRISE

« Évènement interprofessionnel dédié aux Entreprises et
à ceux qui les font grandir »

26 Novembre 2019 - LYON

Les Conférences de l'Entreprise rassemblent les acteurs de l'accompagnement et du financement des entreprises. Cette 15^{ème} édition s'articulera autour de **deux grands axes de développement** : la numérisation dans nos entreprises et la motivation de nos équipes... Et toujours notre **RDV incontournable dédié aux start-ups** : concours de pitch de présentations, ponctué par la remise du trophée à l'une de ces entreprises de demain, clôturé par notre **Business Meeting**.

Les visiteurs attendus sont bien sûr des **chefs d'entreprises**, des **particuliers** souhaitant investir "intelligent et utile", mais également tous les **conseils à l'entreprise** et aux chefs d'entreprises (conseils en gestion de patrimoine, conseils en haut de bilan, experts comptables, banquiers, avocats, notaires, assureurs...) ou encore les entreprises à la recherche de financement et de sources de développement.

Vous l'aurez compris : cette manifestation est un lieu idéal de networking pour rencontrer des professionnels et intégrer de nouvelles compétences !

PRINCIPAUX PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET SPONSORS



PARTENAIRES PRESSE

LE COURRIER FINANCIER

Patrimoine 24

Club Patrimoine
Les experts du patrimoine privé et professionnel

actifs

GESTION & FORTUNE
LE MAGAZINE DE LA GESTION PRIVÉE

EDITO & REMERCIEMENTS



Encore une fois cette année et pour la 15^e fois, nous avons été heureux de pouvoir vous proposer ce moment d'échange collaboratif entre ceux qui accompagnent les entreprises et les chefs d'entreprises.

En pleine digitalisation de l'économie française et un an après la promulgation de la loi PACTE qui a vocation à la fois à rapprocher l'épargne du financement des entreprises et à libérer et faciliter l'entrepreneuriat, nous avons souhaité faire le point sur quelques-unes des évolutions et opportunités nouvelles qui s'offrent aux entreprises et aux entrepreneurs.

Je souhaite encore une fois remercier les acteurs des LCE de Lyon, Marseille et Paris, qui ont permis d'organiser des Conférences de l'Entreprise de qualité et qui ont atteint les objectifs fixés.

Merci donc à l'équipe de l'ANACOFI, mais aussi aux CCI, Ordres des Avocats et des Experts Comptables qui nous ont rejoint sur ce projet, à la Place Financière de Lyon, ainsi qu'aux CPME de ces territoires, qui nous soutiennent depuis le début, à la Médiation Nationale du Crédit aux Entreprises et aux établissements d'enseignement supérieur qui nous ont accueilli à Marseille et soutenu à Lyon ou Paris.

Je ne serais pas complet si j'oubliais les clubs d'entrepreneurs, Finance Innovation ou l'European Crowdfunding Network.

Grace à eux et à nos partenaires sponsors et médias, nous avons pu mettre dans la lumière les acteurs du monde de l'entreprise.

J'adresse un remerciement tout particulier à Frédéric Lorenzini qui a animé les débats au nom de Patrimoine 24.

Je retiendrai de cette édition 2019 que le débat sur le digital a démontré qu'il n'y avait pas de réponses toutes faites et que l'évolution incontournable de nos entreprises implique d'accepter de nouveaux codes, tout en renonçant à disposer de solutions parfaites et stables une fois pour toute.

Concernant les moyens de motiver les équipes, c'est plus la diversité des solutions et l'intérêt pour intéressement, participation et solutions d'épargne dans l'entreprise qui sont ressortis comme les outils les plus courants.

Je vous laisse découvrir la teneur de nos échanges, nombreux et je le pense, utiles pour tous ceux que l'entreprise, principalement la TPE/PME, intéresse.

Nos débats auront été nourris et sans langue de bois.

Mais je n'oublie pas nos entreprises primées. Les candidats étaient nombreux, leurs entreprises légitimes à concourir et leurs dirigeants passionnés.

Mais il a bien fallu des vainqueurs, choisis par l'assistance, à qui remettre notre maintenant traditionnel trophée de cristal.

Félicitations aux vainqueurs, que nous suivrons au mieux.

Retrouver résumés de carrière de nos intervenants et fiches de présentation des entreprises du trophée LCE sur www.lcentreprise.fr

Table des matières

LES CONFERENCES DE L'ENTREPRISE.....	1
EDITO & REMERCIEMENTS.....	2
SOMMAIRE.....	3
MARDI 26 NOVEMBRE 2019 Hôtel Lyon Métropole 85, quai Joseph Gillet, 69004 Lyon	4
SYNTHÈSE DES CONFÉRENCES DU 26 NOVEMBRE 2019.....	5
Les solutions pour gérer la numérisation dans nos entreprises (RGPD, ICO, ...).....	5
Des outils (méconnus ?) pour motiver nos équipes (Epargne salariale, nouveau PER, intéressement, actionnariat salarié, ...).....	7
LE TROPHÉE DES CONFÉRENCES DE L'ENTREPRISE.....	8
NOS SOUTIENS TMOIGNENT	9
PARTICIPANTS LCE MARSEILLE 2019	10
ORGANISATIONS CO-ORGANISATRICES & PARTENAIRES / SPONSORS	11



MARDI 26 NOVEMBRE 2019

Hôtel Lyon Métropole 85, quai Joseph Gillet, 69004 Lyon

PROGRAMME

16h00 - 16h20	Accueil Café
16h20 - 16h30	Mots d'accueil <i>David CHARLET, Président de l'ANACOFI</i>
16h30 - 17h40	1^{ère} Table ronde : Les solutions pour gérer la numérisation dans nos entreprises (RGPD, ICO, ...). Modérateur : Frédéric LORENZINI, journaliste Patrimoine 24 <i>Intervenants: Me Raphaël PEUCHOT, Ordre des Avocats ; Rachel De VALICOURT, Directeur général de PRIMONIAL PARTENAIRES ; Cyril IHSSAN, Directeur de la Nouvelle Economie CPME Rhône ; Franck MARMOZ, IDEA ; Mathieu LUCHETTA, Ordre des Experts-Comptables</i>
17h50- 19h00	2^{ème} Table ronde : Des outils (méconnus ?) pour motiver nos équipes (Epargne salariale, nouveau PER...) Modérateur : Frédéric LORENZINI, journaliste Patrimoine 24 <i>Intervenants : David CHARLET, Président de l'ANACOFI ; Jean-Philippe GONTIER, Président Fondateur Les Entreprêteurs ; Christian TINEL, Délégué Régional FONDACT ; Pamela LABAURIE, Directeur Commercial Régional ERES .</i>
19h00- 19h30	Pitches de nos startups mises à l'honneur. Remise du TROPHEE des Entreprises
19h30 - 21h00	Synthèse de l'évènement et mots de clôture <i>David CHARLET, Président ANACOFI</i>
	Soirée de clôture BUSINESS MEETING: networking autour d'un cocktail

SYNTHÈSE DES CONFÉRENCES DU 26 NOVEMBRE 2019

Les solutions pour gérer la numérisation dans nos entreprises (RGPD, ICO, ...).



La numérisation dans l'entreprise est multiple : outil de gestion et de développement, pédagogie financière, exécution automatique de contrats, ... Nous sommes ultra connectés, et la numérisation semble constituer un outil de croissance dans l'entreprise. Mais il ne faut pas sacrifier la conformité et la sécurité sur l'autel de la simplicité et de la rapidité...

Naturellement, tout le monde a entendu parler du Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) – ne serait-ce que par l'afflux de mails reçus coté personnel - qui s'applique à toute entreprise s'adressant à des ressortissants européens. Pourtant, trop peu d'entreprises semblent aujourd'hui l'avoir d'ores et déjà mis en application : mauvaise identification de ce que sont les datas perso (restriction à celles de leurs clients et donc focalisation sur le cœur métier, alors que cela concerne toutes les données personnelles – du salarié au fournisseur, en passant par les organes de contrôle...). Ainsi, un traitement papier ou une relation B to B ne font absolument pas obstacle à l'assujettissement du professionnel au RGPD. D'aucun pourrait également penser que, vu la masse des entreprises contrôlables, le risque est faible... certes! mais en cas de perte ou violation de données : le contrôle est systématique ! le travail doit donc être fait en interne, et la vigilance doit également être portée sur les contrats de nos fournisseurs, en co-traitement ou en sous-traitement. Car l'enjeu peut être majeur : risque réputationnel, risque chronophage sur le temps normalement dédié au développement commercial, ... Mais ne l'oublions pas : la numérisation peut être un vecteur de gain de productivité et prendre une dimension organisationnelle et culturelle dans l'entreprise. La mise en place du RGPD, par sa dimension introspective, constitue bien une chaîne vertueuse et cette nouvelle technologie bien utilisée, une plus-value pour l'entreprise.

Autre outil numérique qui accède à l'entreprise : la blockchain, et ses smart contracts. Entendez registre distribué et partagé, et exécution automatique de contrats. Car oui, la blockchain n'est pas le seul usage d'une cryptomonnaie. Cela n'est même qu'une infime application de ce registre distribué et partagé. Demain (c'est-à-dire dès aujourd'hui !), la blockchain permettra d'accélérer les transactions immobilières, de mettre en application des contrats d'assurance, de vérifier en temps réel la provenance alimentaire (d'un poulet d'Auvergne), ... et même de lever des fonds pour votre entreprise ! Source alternative de financement reposant sur la technologie informatique blockchain, l'offre au public de jetons (Initial Coin Offering ou ICO) est une opération de levée de fonds par laquelle une société se finance au moyen d'une émission de jetons (tokens), auxquels les investisseurs souscrivent (essentiellement par un paiement en crypto-monnaie).

Ces jetons dits de "service" (utility token) que l'on oppose habituellement aux jetons conférant des droits politiques ou sur les résultats de la société (security token / "security token offering" ou "STO"), plus proches des instruments financiers, permettent aux investisseurs d'accéder à des produits ou services de cette société. Cette distinction est clairement opérée par la loi PACTE qui exclut les instruments financiers de la qualification de jeton, et définit celui-ci comme "(...) tout bien incorporel représentant, sous forme numérique, un ou plusieurs droits pouvant être émis, inscrits, conservés ou transférés au moyen d'un dispositif d'enregistrement électronique partagé permettant d'identifier, directement ou indirectement, le propriétaire dudit bien."

L'investissement en jetons numériques peut s'orienter vers les offres bénéficiant du visa optionnel. En effet, fin novembre, un décret – pris en application de la loi PACTE - relatif à la mise en œuvre des dispositions

portant sur les prestataires sur actifs numériques et les émissions de jetons est paru. Encore une fois, la France est avant-gardiste et encadre avec souplesse les offres publiques de jetons et les activités sur actifs numériques. Ainsi, les levées de fonds en jetons (ICO) et les plateformes d'échange peuvent, sur option, se placer sous la tutelle de l'AMF. Dès lors, les émetteurs avec visa sont autorisés à démarcher le grand public. Pour ce faire, toute offre de jetons doit être accompagnée d'un document d'information - le « whitepaper » - comportant une description détaillée et claire du projet et de ses risques. Enfin, la loi exige que les émetteurs mettent en place un système de séquestre pour le suivi des fonds collectés et leur conservation. Le texte couvre également le marché secondaire en prévoyant un agrément optionnel dédié aux prestataires de services en actifs numériques (PSAN).

Grandes sont donc les (r)évolutions numériques possibles dans nos entreprises. De prime abord, on constate que les évolutions technologiques et leurs usages sont tellement rapides que la loi, naturellement, ne va pas toujours assez vite et peut mettre le chef d'entreprise dans le flou, avec des points d'incohérence... Et peut se poser le problème de « moi individu » à se mettre dans le mouvement et de la résistance naturelle au changement ! Il semble important de sortir du schéma du chef d'entreprise « super héros » et d'accepter l'erreur et surtout l'accompagnement à ce changement.

Des outils (méconnus ?) pour motiver nos équipes (Epargne salariale, nouveau PER, intéressement, actionnariat salarié, ...)

Les outils disponibles pour motiver une équipe sont bien plus nombreux qu'on ne le pense en général.

Ils vont de la simple prime versée en passant par les tickets restaurants, cadeaux et jusqu'à l'actionnariat salarié ou la formation.

L'actionnariat salarié, courant dans les grandes entreprises, pour puissant qu'il soit, n'est cependant pas une solution répandue dans le monde des TPE/PME.



Moins de 4% d'entre elles ont ouvert leur capital à leurs salariés, contre 80% pour les sociétés cotées et encore faut-il noter, qu'il s'agit parfois pour le dirigeant de préparer sa transmission.

En complément des solutions financières d'autres pistes ont été évoquées comme les marqueurs humains de la reconnaissance des compétences ou l'optimisation de cadre de travail.

Cependant après le rappel des différentes solutions existantes, les débats se sont concentrés sur l'intéressement, la participation et les outils de placement internes à l'entreprise que sont l'épargne salariale et les nouveaux Plan d'Epargne retraite, nés de la loi PACTE.

Si la participation aux bénéfices semble parfois délicate à mettre en œuvre et implique forcément un bénéficiaire, l'intéressement apparaît très simple à mettre en place pour tous les intervenants.

En partie détaché des résultats purement financiers, il permet de récompenser ceux qui ont rempli leurs missions.

Investis dans les Plan d'Epargne Entreprise ou les nouveaux « Plans d'Epargne Retraite Entreprise », les capitaux épargnés provenant ou non de l'intéressement et de la participation, abondés par l'employeur, bénéficient maintenant souvent d'une suppression du forfait social et toujours d'avantages fiscaux à l'entrée ou à la sortie.

Ce cumul d'avantages et cette possibilité de mise en chaîne de solutions, en font des outils centraux de la réflexion financiarisée de la motivation.

Il restera cependant à apprendre à se servir de ces nouveaux PER qui s'ils alignent les règles entre les produits, notamment en matière de sortie anticipée et en capital, permettent le transfert d'un plan à l'autre et cherchent à être plus simples que les outils antérieurs, vont également amener à opter par défaut pour une gestion des fonds dite « à horizon » et à une fiscalité entrée/sortie qu'il faudra bien appréhender.

Les intervenants ont d'ailleurs rappelé que ces solutions nécessitent un accompagnement et fait remarquer que la loi prévoit même expressément que la phase de désépargne devra être conseillée.

Enfin, il a été noté que ces nouveaux produits imposent l'apprentissage par les gérants français d'une manière nouvelle de gérer les capitaux sur un terme précis, ce qui est plutôt le propre de la gestion anglo-saxonne et pour les assureurs, de réviser leurs offres de service de rentes.

LE TROPHÉE DES CONFÉRENCES DE L'ENTREPRISE



Des entreprises innovantes (FLEXIBBLE, LA PREMIÈRE BRIQUE, PARK IT, ALLIA FORMATION, RDM BOX, FAMEUSES), ont été mises à l'honneur devant l'ensemble des futurs investisseurs publics, privés et particuliers, donneurs d'ordre, conseils à l'entreprise assistant aux Conférences de l'Entreprise, ainsi que la presse locale et nationale spécialisée.

À la suite de la présentation de leurs projets devant l'auditoire des Conférences de l'Entreprise, Rémi REIBEL – en représentation de Sandy RUDEWIEZ pour ALLIA FORMATION - a obtenu cette année le trophée LCE 2019 qui récompense l'entreprise ayant les potentiels économiques du territoire les mieux défendus et une réelle valeur ajoutée à proposer à son marché.

Allia Formation a été fondé pour informer et former aux allergies alimentaires, notamment en milieu scolaire. La fille de Sandy Rudewiez étant allergique depuis l'âge de 9 mois, j'ai été

confrontée ces six dernières années au manque de connaissance et de formation des personnels encadrants, que ce soit dans les crèches ou les écoles. J'ai donc décidé de créer une structure qui pourrait proposer de former tous les professionnels en contact avec des enfants allergiques avec à la clef le lancement d'un livre guide pour parents et enfants « Cache-Cache des 14 allergènes ».

Nous clôturons cet évènement dédié aux entreprises et à ceux qui les font grandir par notre Business Meeting : lors d'un cocktail dinatoire, les participants ont pu développer leur réseau professionnel et rencontrer futurs clients, partenaires et conseils, en toute convivialité.

L'évènement « Les Conférences de l'entreprise » est un rendez-vous incontournable pour les chefs d'entreprises souhaitant échanger et partager leurs expériences. Les débats s'articulent autour de sujets actuels et intéressants, éclairés par plusieurs personnes issues de milieux professionnels différents, ce qui enrichi d'autant plus la discussion. Ces tables rondes permettent d'apporter à chacun de nouvelles idées à intégrer dans son entreprise. De plus, le trophée du concours de pitch permet de valoriser les projets, mettre en avant les start-up et les aider à gagner en visibilité. En exemple cette année à Lyon, pour la table ronde « les solutions pour gérer la numérisation dans nos entreprises », Me Raphael PEUCHOT de l'Ordre des avocats et Mathieu LUCHETTA de l'Ordre des Experts-Comptables ont débattu sur le sujet. Pour la seconde table ronde intitulée « Des outils (méconnus ?) pour motiver nos équipes », David CHARLET, Président de l'ANACOFI et Pamela LABAURIE, directeur commercial régional ERES ont également échangé leurs idées.

*Rémi REIBEL
Lauréat trophée LCE Lyon 2019
Pour Allia Formation*

NOS SOUTIENS TEMOIGNENT



JPA GROUP
Audit, Expertise comptable, Conseil
France - Paris

JPA International, Bridging business...

2019, et déjà presque 2020 ! Nous sommes bel et bien dans l'époque du tout numérique, du tout digital avec une multi couches d'intelligences artificielles qui commencent enfin à réfléchir et à interagir avec un ensemble de données, bref le graal de la data ! Formidable, n'est-ce pas ? Mais ne serions-nous submergés par la data ?

Depuis longtemps, nous en parlons à nos clients, ils nous en parlent aussi. Les efforts pour numériser l'entreprise commencent à aboutir, la data est fluide, elle disponible, il faut juste savoir l'utiliser. La data est partout, elle est nécessaire pour l'établissement et l'analyses de données financières, pour les audits, la valorisation d'entreprises, l'analyses des systèmes IT.....

Notre réseau JPA International pense que nos clients ont besoin de la bonne information, du conseil utile au bon moment pour réagir, décider et suivre l'évolution de leur stratégie. Les solutions sont aujourd'hui pléthores, interchangeables et fonctionnent de plus en plus dans une dimension internationale. Le monde change vite, nos clients et nous aussi.

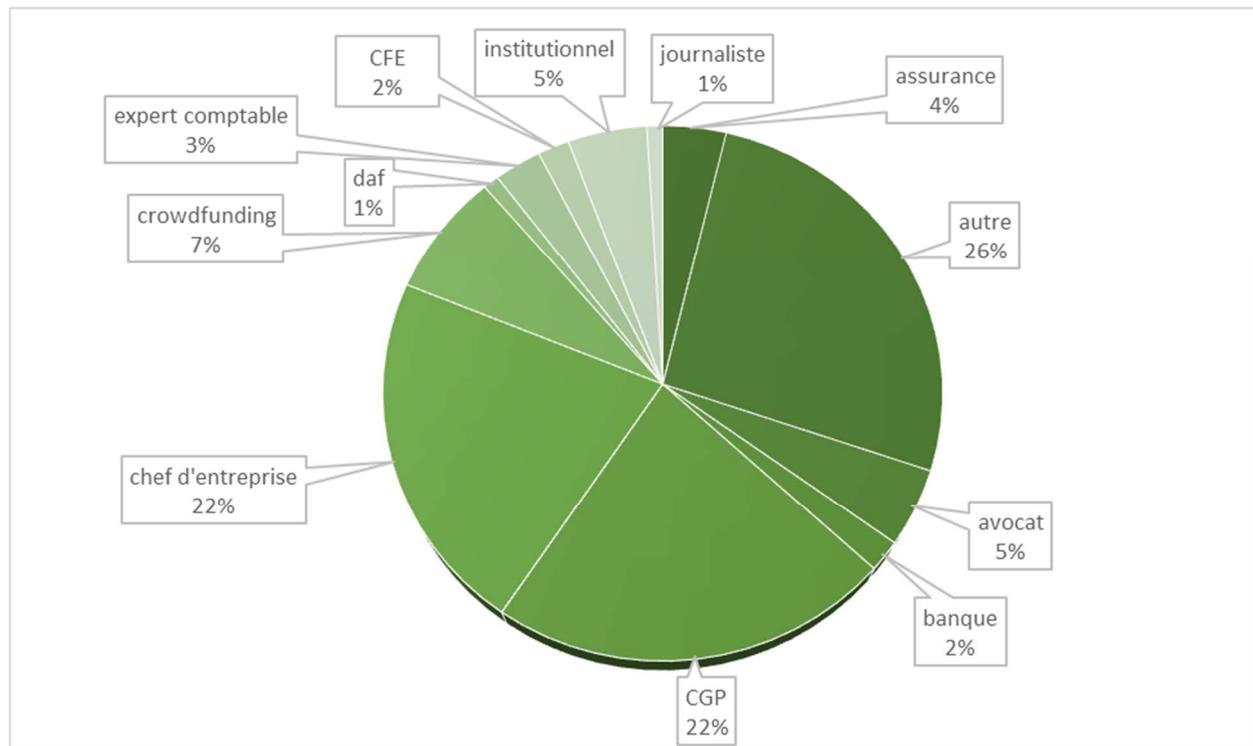
Que ce soit pour le RGPD pour lequel nous avons développé des missions de suivi simples, que ce soit pour les actions de numérisation des données, les données sont accessibles à toutes heures, l'obtention des chiffres utiles et l'exploitation des données que nous suivons pour nos clients, nos équipes, nos membres du réseau **JPA International** avancent pour vous aider à suivre les évolutions utiles sans vous noyer dans l'abstrait.

Heureusement, les enjeux deviennent également humains avec le bien être des salariés comme axe de stratégie, il existe un ensemble de moyens pour permettre de fidéliser vos équipes qui ne sont pas seulement un salaire mensuel.

Nous sommes présents aujourd'hui dans plus de 70 pays, nous pouvons vous assister dans vos projets internationaux.

Damien POTDEVIN
CEO JPA GROUP

PARTICIPANTS LCE MARSEILLE 2019



Ainsi s'achève la 15^{ème} édition des Conférences de l'Entreprise. Un grand merci à toutes et tous !

L'équipe qui a fait une réalité de ce projet restera à votre disposition pour tout complément d'informations, tout au long de l'année et travaille déjà aux éditions et actions futures, qui se déploient en régions. A très bientôt !

ORGANISATIONS CO-ORGANISATRICES & PARTENAIRES / SPONSORS



Vous pouvez suivre le déroulé des Conférences de l'Entreprise sur

<http://www.lcentreprise.fr>

ou en flashant le code suivant grâce à l'application de votre smartphone:

